## **GOLD FORMATION**

27 Route Nationale 2 - Butor 97 470 SAINT RENDIT

Email: goldformation974@orange.fr

Tél.: 0262 73 46 28



# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Sécurité Environnement Prévention



Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise. Tout salarié peut devenir Sauveteur Secouriste du Travail.

Durée : 14 heures (2 jours consécutifs)
Tarif : 252.00 € / Participant (18.00 €/H)

Profils des participants :

Tout public

Pré requis : Aucun

# Objectifs Pédagogiques :

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise - Protéger de façon adaptée - Examiner la victime - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime - Secourir la victime de manière appropriée - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

# Organisation de la formation :

Equipe pédagogique : Formateur SST Groupe : 6 participants minimum 10 participants maximum

#### Suivi de l'exécution et Évaluation des résultats

Feuilles de Présence - Épreuves certificatives en fin de formation : L'évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, au Certificat de SST de l'INRS - Formulaire d'évaluation de la formation - Certificat de réalisation de l'action de formation

#### Ressources techniques et pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation Documents supports de formation projetés - Mises en situation -Simulations - Livret aide-mémoire du SST distribué à chaque participant

## Résultats attendus à l'issue de la formation

A l'issue de la formation les stagiaires connaîtront les conduites à tenir et les gestes de premiers secours, seront capables de repérer les situations dangereuses et savoir à qui et comment relayer ces informations ; de participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

## Contenu de la formation

Conforme au Document de Référence INRS

Le sauvetage secourisme du travail

Connaître les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession - Connaître le rôle su SST dans l'entreprise et en dehors - Connaître le cadre juridique de son intervention

Rechercher les dangers persistants pour protéger

Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement - Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même - Connaître l'alerte à la population

De « Protéger » à « Prévenir »

Repérer des dangers dans une situation de travail - Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

Examiner la victime et faire alerter

Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

De « Faire alerter » à « Informer »

Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise

Secourir

La victime saigne abondamment - La victime s'étouffe - La victime ne répond pas - La victime répond se plaint de malaise - La victime répond, elle se plaint de brûlures - La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment - La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements

Situations inhérentes aux risques spécifiques

## Délais d'accès à la formation :

Nous nous engageons à vous communiquer une offre commerciale sous 72 heures.

L'action se déroule dans un délai maximum de 2 mois après acceptation de notre offre

Nous accordons une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap. Aussi nous demandons au participant de signaler, dès son inscription ses besoins spécifiques, afin de l'accueillir dans les meilleures conditions.